Les migrations intracontinentales en Afrique subsaharienne : dynamiques et défis pour les pays d'accueil

Jérôme Olympie

Les mobilités humaines constituent une caractéristique ancienne et structurante de l'Afrique subsaharienne. Pendant des siècles, elles ont organisé les échanges économiques, le peuplement des territoires et les moyens de subsistance des populations. Les échanges commerciaux en furent l'un des principaux moteurs – notamment avec le commerce caravanier transsaharien –, mais ceux-ci répondaient également aux besoins de la vie quotidienne : agriculture saisonnière, alliances matrimoniales, exploitation des ressources naturelles ou encore pastoralisme[1]. Dans les territoires sahéliens et soudanais, les transhumances permettent encore aujourd'hui de faire vivre près de 268 millions de personnes (FAO, 2018), tout en entretenant des réseaux d'échanges, d'alliances et d'entraide entre communautés.

Ces héritages se prolongent dans les migrations contemporaines[2] : les mobilités en Afrique subsaharienne progressent et demeurent avant tout intracontinentales. Elles structurent les marchés du travail, s'inscrivent dans des stratégies de diversification des revenus et favorisent l'intégration régionale du sous-continent. Le nombre de migrants vivant dans un autre pays africain est ainsi passé d'environ 6 millions en 1960 à 12 millions en 2000, avant de poursuivre sa progression sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation et du développement des espaces économiques régionaux pour atteindre près de 24 millions en 2024[3] (Udelsmann Rodrigues et Bjarnesen, 2020).

Cette intensification des mobilités s'accompagne toutefois d'une augmentation rapide des déplacements forcés, provoqués par les conflits, les crises climatiques et les chocs économiques. Alors que les pays africains accueillent l'immense majorité des réfugiés et des personnes déplacées du continent, la gestion de ces flux représente un défi budgétaire croissant pour des États aux marges de manœuvre limitées, dans un contexte de recul de l'aide publique au développement (APD). Cet article examine les causes de ces mobilités, leur caractère principalement régional et les implications de la hausse des déplacements forcés pour les finances publiques des États d'Afrique subsaharienne.

1. Des fragilités structurelles aux crises conjoncturelles : les nouveaux moteurs des migrations

Les migrations contemporaines en Afrique subsaharienne s'inscrivent dans la continuité de mobilités anciennes, que les récentes transformations économiques, politiques et institutionnelles ont amplifiées ou réorientées. Le corridor Burkina Faso-Côte d'Ivoire, premier corridor de migration internationale entre deux pays africains (OIM, 2026), en constitue une illustration : il repose sur l'importance du travail saisonnier dans la construction et dans la culture du cacao en Côte d'Ivoire, renforcé par la proximité géographique et par les réseaux familiaux et économiques transfrontaliers. Le cadre de libre circulation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) permet cette mobilité, car il garantit aux ressortissants communautaires le droit d'entrer, de séjourner jusqu'à quatre-vingt-dix jours sans visa, puis de résider et de s'établir dans les autres États membres[4] (d'autant plus facilité pour les pays faisant partie de l'union monétaire). Malgré le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO en janvier 2025, ces droits continuent provisoirement d'être reconnus afin de préserver la mobilité régionale, ce qui témoigne de l'importance économique et sociale de ces flux pour les pays concernés et de leur profond ancrage dans les dynamiques régionales.

Les différences de niveau de développement, de revenus et d'accès à l'emploi constituent un moteur important des migrations en Afrique. Les flux tendent

1 Les systèmes pastoraux reposent sur des déplacements saisonniers pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres, afin de valoriser des ressources fourragères dispersées dans des milieux hétérogènes et soumis à une forte variabilité climatique.

2 Sauf précision dans le texte, la notion de « flux migratoires » peut faire référence aux termes de « migrants », « réfugiés » ou « déplacés », qui sont des concepts bien distincts (cf. annexe 1).

3 Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES), « International Migrant Stock 2024 ».

4 CEDEAO (1979), « Protocol relating to free movement of persons, and the right of residence and establishment », mai.

ainsi à s'organiser vers des pays voisins qui présentent de meilleures opportunités économiques, comme l'illustrent les migrations du Sahel vers les économies côtières plus dynamiques, notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Nigéria. Selon la Banque mondiale (2018), les différences persistantes de rémunération entre pays constituent l'un des principaux moteurs des migrations économiques. Une relation en « U inversé » existe entre développement et émigration : lorsque les revenus augmentent à partir d'un niveau très faible, les capacités financières qui permettent de migrer progressent et l'émigration peut augmenter ; au-delà d'un certain niveau de développement, l'amélioration des perspectives économiques dans le pays d'origine réduit au contraire l'incitation à émigrer (Banque mondiale, 2011 ; McKenzie, 2017). La plupart des migrants internationaux ne proviennent donc pas des ménages les plus pauvres, mais plutôt de catégories qui disposent d'un réseau et de ressources financières suffisantes pour financer leur mobilité [5] (Wouterse, 2010 ; Banque mondiale, 2023).

Cette dynamique est particulièrement importante dans une Afrique subsaharienne caractérisée par une population très jeune et par une arrivée massive de nouveaux actifs sur le marché du travail, alors que les économies peinent encore à créer suffisamment d'emplois productifs et qualifiés (Banque mondiale, 2023). L'urbanisation rapide peut par ailleurs conduire à une expansion de l'emploi informel plutôt qu'à la création d'emplois formels à la hauteur des besoins. Dans ce contexte, les jeunes peuvent percevoir la migration comme une voie de mobilité sociale, tandis que les écarts entre niveau de formation et débouchés professionnels favorisent le départ des plus qualifiés. En Afrique subsaharienne, les personnes qui ont fait des études supérieures sont ainsi 30 fois plus susceptibles d'émigrer que les personnes moins instruites (Kerr *et al.*, 2017), ce qui alimente le phénomène de « fuite des cerveaux ». Ainsi, les migrations économiques ne résultent pas uniquement de la pauvreté, mais plus largement de l'écart entre les aspirations croissantes des populations et les opportunités effectivement disponibles dans leur pays d'origine.

À ces facteurs économiques s'ajoutent des motivations liées à des épisodes de rupture, tels que les guerres, les violences politiques ou intercommunautaires et les persécutions religieuses ou ethniques [6], qui peuvent provoquer des déplacements forcés massifs et rapides de populations *(cf. annexe 2)* et perturber les économies locales [7]. Certains des principaux corridors de migration du continent, notamment ceux qui relient le Soudan du Sud au Soudan, le Soudan au Tchad et le Soudan du Sud à l'Ouganda, résultent ainsi largement de ces déplacements (OIM, 2026). En 2024, l'Afrique subsaharienne concentrait 43,4 % des personnes déplacées internes dans le monde en raison des conflits et des violences, soit environ 33 millions de personnes, un nombre en hausse de 74 % depuis 2019. Ces migrations restent largement régionales : plus de 95 % des Africains déplacés de force restent sur le continent et environ deux tiers demeurent dans leur propre pays (Williams, 2019). Pour le reste, ils se dirigent principalement vers les pays voisins, qui disposent souvent de ressources limitées pour assurer leur accueil.

Le changement climatique agit en revanche rarement comme une cause isolée de migration : il constitue davantage un « multiplicateur de risques » (Foresight, 2011). La dégradation des conditions climatiques et les catastrophes naturelles, notamment les sécheresses et les inondations, aggravent la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le stress hydrique et les tensions autour de l'accès aux terres et aux ressources [8]. Ces interactions ont provoqué en 2024 un nombre record de 7,8 millions de nouveaux déplacés en Afrique subsaharienne (+ 30 % par rapport à 2023), dont près de 85 % étaient liés à des inondations, particulièrement importantes en Afrique de l'Ouest et centrale [9]. Elles ne conduisent cependant pas nécessairement à davantage de migrations internationales, car les ressources disponibles des ménages les plus vulnérables peuvent être absorbées par les dépenses de survie et d'adaptation. Lorsqu'ils ont lieu, les déplacements sont donc majoritairement de courte distance (Le Goff et Lemaire, 2022). L'Afrique subsaharienne est particulièrement exposée aux risques climatiques : en 2021, cinq des dix pays les plus sensibles étaient africains selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique, et 90 % de la population de la région est fortement vulnérable sur au moins une des dimensions étudiées par Hill *et al.* (2026) [10]. La Banque mondiale estime ainsi que, sans action climatique et politique de développement ambitieuse, jusqu'à 86 millions d'Africains pourraient devenir des migrants climatiques internes d'ici 2050, dont 32 millions en Afrique de l'Ouest [11] (Rigaud *et al.*, 2021).

2. Une hausse des migrations africaines, des flux toujours majoritairement régionaux

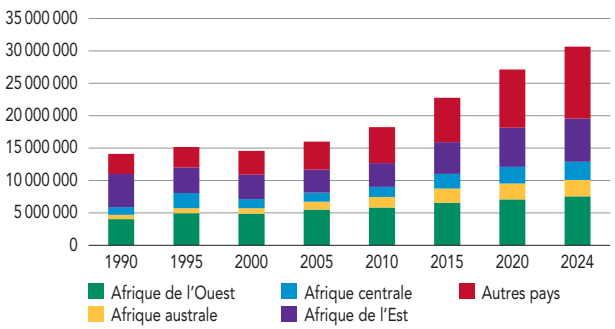
Une dynamique de mobilité croissante sur le continent africain

Si les motifs de migrations d'Afrique subsaharienne se sont diversifiés, leur géographie est restée majoritairement intrarégionale *(cf. graphiques 1 et 2).* Les données de l'ONU montrent qu'en 2024, sur les 30,7 millions de migrants issus d'Afrique subsaharienne dans le monde, seuls 11,1 millions se trouvaient dans des pays situés hors d'Afrique subsaharienne, dont 2,6 millions en

Afrique du Nord. Si le nombre total de migrants subsahariens dans le monde a plus que doublé depuis 1990 (alors estimé à 14,1 millions), la population installée hors d'Afrique subsaharienne a quant à elle été multipliée par près de quatre sur la même période. Ainsi, la part des migrants d'Afrique subsaharienne à destination des pays du sous-continent est passée de 78 % en 1990 à 64 % en 2024. La migration africaine à l'intérieur du continent est quant à elle estimée entre 70 % et 85 % selon les sources (David *et al.*, 2025).

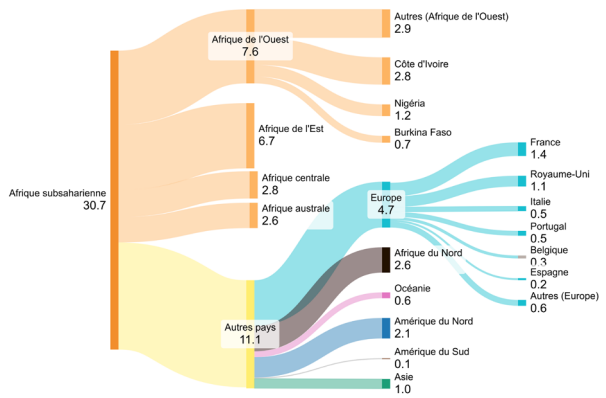
Les principaux pays d'accueil des migrants subsahariens se trouvent en Afrique. La Côte d'Ivoire accueillait en 2024 un stock de 2,8 millions de migrants du sous-continent, suivie de l'Afrique du Sud et du Soudan (2,3 millions chacun), les deux premiers en raison de leur poids et de leur dynamisme économique, et le troisième du fait de conflits prolongés qui ont généré d'importants mouvements de population, notamment en provenance du Soudan du Sud.

G1 Nombre de migrants d'Afrique subsaharienne par régions de destination



Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES).

G2 Nombre de migrants par pays d'Afrique subsaharienne en 2024
(en millions de personnes)



Lecture : En 2024, le monde comptait 30,7 millions de migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Sur ces 30,7 millions, 7,6 millions se trouvaient en Afrique de l'Ouest, 2,8 millions en Afrique centrale et 4,7 millions en Europe.
Source : ONU.

Viennent ensuite l'Ouganda (1,8 million) et le Nigéria (1,3 million), qui jouent un rôle central de pays d'accueil dans leur environnement régional. Plusieurs pays hors d'Afrique subsaharienne font également office de terres d'accueil, au premier rang desquels les États-Unis (1,6 million), la France (1,4 million) et le Royaume-Uni (1,1 million). Ces destinations s'expliquent par l'effet combiné de réseaux migratoires établis, d'opportunités économiques et éducatives, ainsi que de liens historiques, linguistiques et institutionnels.

5 Europol a estimé que le coût moyen d'une traversée illégale de la Méditerranée par la mer se situe entre 2 200 euros et 2 500 euros par personne, ce qui représente plus d'une année de revenu moyen en Afrique subsaharienne (hors pays à revenu élevé).

6 Les principaux foyers de violence en Afrique subsaharienne impliquent Boko Haram et l'État islamique (Islamic State's West Africa Province, ISWAP) dans le bassin du lac Tchad, Al-Shabaab en Somalie et au Kenya, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM ou JNIM) et l'État islamique au Sahel (notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger), ainsi que les Forces démocratiques alliées (ADF, affiliées à l'État islamique) dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda. À ces groupes s'ajoutent d'autres milices et groupes armés actifs localement, notamment en RDC ou au Mozambique.

7 À titre d'exemple, dans la région des Savanes, au nord du Togo, plusieurs marchés à bétail ont été fermés par les autorités, celles-ci estimant qu'ils pouvaient contribuer indirectement au financement des groupes djihadistes actifs dans la région, notamment au moyen du blanchiment des revenus issus de la revente de bétail volé. Cf. *Jeune Afrique* (2025), « Dans le nord du Togo, les éleveurs peuls face à la pression jihadiste », juin.

8 Rehman et Jaramillo (2024) estiment par exemple que, dans un scénario de fortes émissions (et toutes choses égales par ailleurs), d'ici 2060, le nombre de décès liés aux conflits rapporté à la population pourrait augmenter de 12,3 % dans un pays médian confronté à un conflit, sous l'effet de la hausse des températures. Cf. S. Rehman et L. Jaramillo (2024), « Adding fuel to the fire: How weather shocks intensify conflict », FMI, *Working Papers*, n° 24/112, juin.

9 La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) concentrait à elle seule 10,4 % du total mondial des migrants climatiques, contre 4,4 % pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Dans le bassin du lac Tchad, par exemple, la diminution de plus de 90 % de la superficie du lac depuis les années 1960, sous l'effet combiné de la variabilité climatique, des sécheresses et de la pression croissante sur les ressources en eau, a réduit les moyens de subsistance agricoles, pastoraux et halieutiques et accru les tensions autour de l'accès à l'eau, aux terres et aux pâturages, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Cf. Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, 2018), « L'histoire d'un lac qui disparaît », février, et Rigaud *et al.* (2021).

10 Revenus, éducation, accès au financement, protection sociale, eau potable, électricité ou accès aux services et aux marchés sont autant de critères de vulnérabilité au changement climatique. L'Afrique subsaharienne, très vulnérable, contribue pourtant à moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. À l'inverse, moins de 3 % de la population des pays à revenu élevé est fortement vulnérable sur au moins une de ces dimensions.

11 Au Sahel, les températures progressent 1,5 fois plus rapidement que la moyenne mondiale (Institut de recherche pour le développement [IRD, 2026], « Quand le passé du Sahara éclaire le climat futur : d'inondations à sécheresses, une perspective alarmante », mars). Le Niger à lui seul pourrait compter jusqu'à 19,1 millions de migrants climatiques internes d'ici 2050, soit 30,3 % de sa population, si aucune mesure n'est prise. Par ailleurs, entre 0,3 et 2,2 millions d'habitants de la côte de l'Afrique de l'Ouest pourraient être contraints de quitter la bande côtière de 5 kilomètres d'ici à 2050 en raison de l'élévation du niveau de la mer, aggravée par les ondes de tempête.

Les dynamiques migratoires des pays des zones CMAF confirment le caractère largement régional des mobilités en Afrique subsaharienne. En 2024, l'UEMOA accueillait davantage de migrants issus d'autres États membres (4,3 millions) que de pays africains extérieurs à l'Union (1 million), tandis qu'en CEMAC les flux en provenance du reste de l'Afrique subsaharienne ont fortement progressé au cours des dernières années (+ 63,2 %, pour atteindre 1,9 million de personnes). Cette différence tient en grande partie à la crise soudanaise, qui a provoqué un afflux massif de réfugiés au Tchad. Au-delà des deux unions, les migrations s'effectuent principalement vers les pays frontaliers. Les ressortissants de l'UEMOA se dirigent en priorité vers le Nigéria, le Ghana, le Gabon et la Gambie, tandis que ceux de la CEMAC migrent principalement vers la République démocratique du Congo (RDC), le Tchad, le Nigéria et le Soudan. Ces trajectoires traduisent l'importance des proximités géographiques, des réseaux linguistiques et des liens économiques dans l'organisation des mobilités régionales.

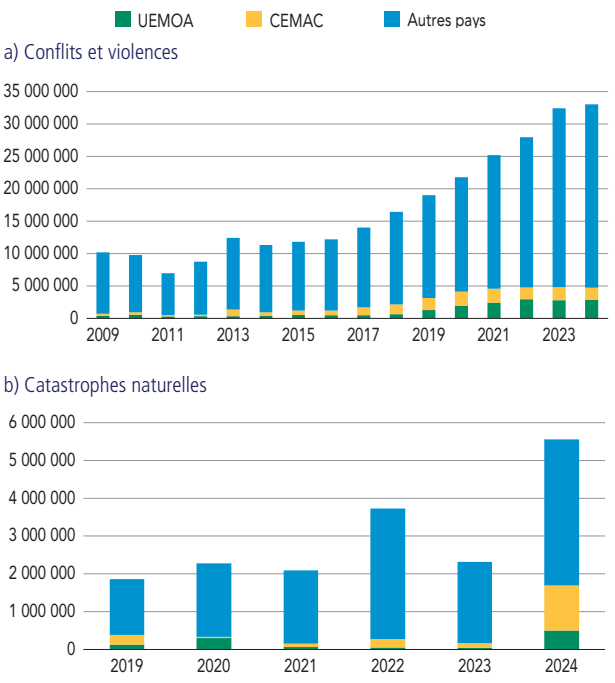
Une hausse marquée des populations réfugiées et déplacées internes

La composition des mobilités en Afrique subsaharienne évolue sous l'effet de la forte progression des déplacements forcés. Selon les données du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne a progressé de 21,2 % en 2024 pour atteindre 1,7 million de personnes, contre une augmentation de 5,5 % des réfugiés originaires de l'Union européenne, et une baisse de 2,1 % au niveau mondial. En incluant les demandeurs d'asile, le total atteint en Afrique subsaharienne 2,1 millions de personnes, en hausse de 21 % sur un an, contre seulement 2,1 % à l'échelle mondiale (39,3 millions). Si cette progression est particulièrement marquée, l'Union européenne accueille toujours un nombre bien plus élevé de réfugiés et de demandeurs d'asile, avec 8,9 millions de personnes en 2024 (contre 2 millions en Afrique subsaharienne).

En 2024, l'Afrique subsaharienne concentrait près de 43 % des 76,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du fait de conflits ou de violences dans le monde [12], loin devant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (18,9 %). L'UEMOA et la CEMAC représentaient respectivement 3,8 % et 2,5 % du total mondial. Les dynamiques régionales sont toutefois contrastées. En UEMOA, le nombre de déplacés internes liés aux conflits continue de progresser (+ 3,0 % entre 2023 et 2024) et a plus que doublé depuis 2019. À l'inverse, la CEMAC enregistre un léger recul – 6,3 % sur un an), mais les effectifs demeurent plutôt stables sur une longue période (+ 0,5 % depuis 2019). À l'échelle du continent, les déplacés restent très largement concentrés dans les principaux foyers de conflit : le Soudan et la RDC regroupent à eux seuls plus de la moitié des personnes déplacées internes d'Afrique subsaharienne, illustrant le poids de ces crises dans la géographie des déplacements forcés.

Les catastrophes naturelles constituent un moteur croissant des déplacements internes en Afrique subsaharienne. En 2024, le sous-continent a concentré près de la moitié des 11,4 millions de déplacements internes liés à des catastrophes recensés dans le monde, soit environ 5,6 millions, un chiffre qui a plus que doublé en un an et qui a presque triplé depuis 2019, ce qui témoigne de la vulnérabilité croissante de la région aux aléas climatiques. Cette dynamique est particulièrement marquée en Afrique centrale, où la CEMAC a enregistré 1,2 million de déplacements liés à des catastrophes naturelles en 2024 (surtout du fait des inondations au Tchad), contre 500 476 en UEMOA (avec pour cause principale les inondations au Niger). Les deux unions connaissent néanmoins une forte progression de ces déplacements, sous l'effet de la multiplication de ces événements climatiques extrêmes, qui peuvent également exacerber les tensions et contribuer à l'émergence ou à l'aggravation de conflits *(cf. graphique 3)*.

G3 Évolution du nombre de déplacés internes en Afrique subsaharienne



Source : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), Global Internal Displacement Database.

3. L'accueil des réfugiés : une contrainte budgétaire et des effets économiques ambivalents

La hausse du nombre de réfugiés accueillis exerce une pression croissante sur les finances publiques des pays hôtes. L'Assemblée générale des Nations unies a rappelé cette réalité dans sa résolution du 19 décembre 2023 [13], dont le paragraphe 19 souligne que les déplacements massifs de réfugiés font peser une charge durable sur les principaux pays et communautés d'accueil, ainsi que sur leurs ressources nationales, en particulier dans les pays en développement. Faute d'estimations globales [14], la littérature évalue surtout le coût budgétaire de l'accueil des réfugiés à travers trois principaux postes de dépense : l'éducation, la santé et les besoins de subsistance.

Le coût budgétaire de l'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux reste globalement limité, mais peut représenter une contrainte importante pour certains pays fortement exposés. Selon la Banque mondiale (2023), l'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire représenterait un coût annuel d'environ 9,3 milliards de dollars, tandis que l'effort financier nécessaire dans les seuls pays à faible revenu s'élèverait à 309 millions de dollars. Pour l'ensemble des pays étudiés, ce coût représenterait en moyenne 2,8 % des dépenses publiques d'éducation. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités. Au Soudan et en Somalie, le coût de scolarisation des réfugiés pourrait représenter jusqu'à 15 à 20 % des dépenses publiques d'éducation. Dans les espaces UEMOA et CEMAC, l'impact estimé varie fortement : de 7,8 % au Tchad ou 3,7 % au Cameroun à moins de 1 % au Burkina Faso, au Togo ou au Sénégal. Sarzin et Nsababera (2024) estiment que le coût annuel moyen par élève réfugié était de 319 dollars pour l'enseignement préscolaire, 255 dollars pour l'enseignement primaire et 442 dollars pour l'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne sur la période 2020-2021.

L'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé constitue également un poids financier important pour les pays d'accueil. À l'échelle des pays à faible revenu, qui accueillent plus de 21 % des réfugiés des pays à revenu faible et intermédiaire, le coût est estimé à environ 239 millions de dollars par an, soit en moyenne jusqu'à 4 % des dépenses publiques de santé, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la Banque mondiale (2024). Ces moyennes masquent toutefois d'importantes disparités selon le nombre de réfugiés accueillis : le Tchad doit ainsi mobiliser pour leur intégration environ 26 % des dépenses publiques nationales de santé. À l'échelle mondiale, le coût annuel est estimé à environ 11 milliards de dollars – 10,6 milliards correspondent aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et 361 millions aux investissements en infrastructures et capacités sanitaires.

Au-delà des dépenses liées à l'éducation et à la santé, la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés constitue un autre enjeu financier majeur pour les pays hôtes. Selon la Banque mondiale, le coût annuel théorique nécessaire pour couvrir les besoins de subsistance de l'ensemble des réfugiés dans les pays à revenu faible et intermédiaire est estimé entre 56 et 62 milliards de dollars, en fonction du niveau de vie de référence retenu. Ce montant correspond au soutien nécessaire en l'absence de revenus propres des réfugiés. Or, une partie d'entre eux est en mesure de participer à l'économie locale : l'accès au marché du travail permettrait ainsi de réduire les besoins d'assistance d'environ 41 milliards de dollars par an, ramenant le besoin résiduel à environ 22 milliards.

Ces coûts peuvent toutefois être en partie compensés par les retombées économiques positives de l'accueil des réfugiés pour les communautés locales, en particulier lorsque ceux-ci peuvent participer pleinement à l'activité économique. Une méta-analyse de 59 études portant sur 19 crises de déplacement forcé montre ainsi que les effets sur le bien-être des populations d'accueil sont majoritairement positifs ou non significatifs (Verme et Schuettler, 2021). Les effets négatifs sur l'emploi et les salaires restent minoritaires et se concentrent sur les travailleurs les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les travailleurs informels et peu qualifiés, et tendent à s'atténuer à long terme. Ces retombées sont particulièrement visibles dans les territoires proches des camps de réfugiés : en Ouganda, Kadigo *et al.* (2022) montrent que l'afflux de réfugiés a amélioré le niveau de vie des ménages ruraux environnants, sous l'effet d'une hausse de la demande locale qui a stimulé la production et les ventes agricoles. Les ménages engagés dans une agriculture commerciale en ont davantage bénéficié, tandis que les investissements

12 Un chiffre par ailleurs en hausse de 8,8 % sur un an et de 60,5 % depuis 2019.

13 *https://www.unhcr.org/fr/media/resolution*

14 S'agissant des déplacés internes, l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) fournit des estimations globales et évalue leur coût de prise en charge à environ 4 milliards de dollars par an dans le cadre d'un panel de pays d'Afrique subsaharienne en 2018 (soit environ 0,4 % du PIB des pays affectés) et à 370 dollars en moyenne par personne déplacée et par année de déplacement dans une étude de 2021 (en intégrant le soutien au logement, à l'éducation, à la santé et à la sécurité ainsi que les pertes de revenus).

réalisés pour renforcer les infrastructures et les services publics peuvent également profiter aux populations locales. L'impact économique de l'accueil dépend ainsi largement des conditions d'intégration des réfugiés et de la capacité des économies locales à répondre à l'augmentation de la demande.

⁂

En 2025, la population de l'Afrique subsaharienne était estimée à 1,3 milliard d'habitants, soit près de 15 % de la population mondiale. Selon le scénario central des Nations unies, elle devrait dépasser 2 milliards d'habitants d'ici à 2050, soit une progression d'environ 65 %, pour représenter 21,5 % de la population mondiale. À cet horizon, près d'une personne sur quatre vivra en Afrique subsaharienne. Conjuguée aux effets des conflits, des écarts de revenu et de développement entre pays d'origine et de destination, ainsi qu'à l'intensification des chocs climatiques, cette dynamique démographique continuera de façonner les mobilités humaines en Afrique subsaharienne, comme le montrent les travaux de Kanga *et al.* (2024).

Les mobilités humaines constituent aussi bien une opportunité qu'une contrainte pour les pays d'accueil : leurs effets économiques et budgétaires dépendent largement de la capacité des politiques publiques à les accompagner et à en valoriser les dynamiques. Si l'essor des migrations intra-africaines peut favoriser l'intégration des marchés du travail, la diversification des revenus et la croissance, la progression des déplacements forcés exerce une pression croissante sur les finances publiques, dans un contexte de marges budgétaires limitées et de recul des financements extérieurs [15]. L'enjeu est donc de renforcer l'intégration économique des migrants et des réfugiés, tout en mobilisant des financements multilatéraux et privés et en améliorant la coordination des politiques publiques, afin d'éviter que la charge de l'accueil ne repose uniquement sur les pays hôtes.

15 En 2025, l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a diminué de 23,1 % en termes réels, avec un recul de 26,3 % de l'aide bilatérale destinée à l'Afrique subsaharienne et de 22,1 % de l'aide consacrée aux réfugiés, qui s'élève désormais à 23 milliards de dollars.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2010)
Migration and Poverty: Toward Better Opportunities for the Poor, novembre.

Banque mondiale (2018)
Moving for Prosperity: Global Migration and Labor Markets, juillet.

Banque mondiale (2023)
World Development Report 2023: Migrants, Refugees, and Societies, avril.

Banque mondiale (2023)
The Global Cost of Inclusive Refugee Education: 2023 Update, décembre.

David (A.), Leibbrandt (M.), Yasser (R.) et Shifa (M.) (2025)
« Migration et inégalités », *Inégalités en Afrique subsaharienne. Perspectives multidimensionnelles et enjeux futurs*, Agence française de développement, groupe Banque mondiale, p. 146-171.

Foresight (2011)
Migration et changements environnementaux planétaires. Défis et opportunités futurs, The Government Office for Science, janvier.

HCR, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et Banque mondiale (2024)
The Global Cost of Refugee Inclusion in Host Countries' Health Systems, novembre.

Hill (R.), Gorgulu (N.), Brunckhorst (B.), Nguyen (M. C.), Hallegatte (S.) et Naikal (E.) (2026)
« One-fifth of the world's population is at high risk of climate-related hazards », *Policy Research Working Papers*, n° 11380, groupe Banque mondiale, mai.

IDMC, Internal Displacement Monitoring Centre (2019)
« Unveiling the cost of internal displacement in Africa », *Thematic Series*, novembre.

Kadigo (M. M.), Diallo (N. O.) et Maystadt (J. F.) (2022)
« How to cope with a refugee shock? Evidence from Uganda », *Policy Research Working Papers*, n° 9950, groupe Banque mondiale, mars.

Kanga (D.), Loko (B.), Agou (G.) et Kpodar (K.) (2024)
« Intra-African migration: exploring the role of human development, institutions, and climate shocks », *IMF Working Papers*, n° WP/24/97, Fonds monétaire international, mai.

Kerr (S. P.), Kerr (W.), Özden (Ç.) et Parsons (C.) (2017)
« High-skilled migration and agglomeration », *Annual Review of Economics*, vol. 9, août.

Le Goff (M.) et Lemaire (T.) (2022)
« Financial inclusion and international migration in a context of climate instability », *Revue d'économie du développement*, vol. 31, De Boeck Supérieur, octobre, p. 211-217.

McKenzie (D.) (2017)
« Poverty, inequality, and international migration: insights from 10 years of migration and development conferences », *Revue d'économie du développement*, De Boeck Université, vol. 25, p. 13-28.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques et OIT, Organisation internationale du travail (2018)
Comment les immigrés contribuent à l'économie des pays en développement, Éditions OCDE, Paris, janvier.

OIM, Organisation internationale pour les migrations (2026)
État de la migration dans le monde 2026, mai.

ONUAA, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2018)
Pastoralism in Africa's drylands: Reducing risks, addressing vulnerability and enhancing resilience, Rome, avril.

Rigaud (K. K.), de Sherbinin (A.), Jones (B.), Adamo (S.), Clement (V.), Schewe (J.), Sadiq (N.) et Shabahat (E.) (2021)
Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration, groupe Banque mondiale.

Sarzin (Z.) et Nsababera (O.) (2024)
Forced Displacement in Sub-Saharan Africa: A Stocktaking of Evidence, groupe Banque mondiale, octobre.

Udelsmann Rodrigues (C.) et Bjarnesen (J.) (2020)
Intra-African Migration, étude réalisée à la demande de la commission du Développement (DEVE) du Parlement européen, octobre.

Verme (P.) et Schuettler (K.) (2021)
« The impact of forced displacement on host communities: A review of the empirical literature in economics », *Journal of Development Economics*, vol. 150, mai.

Williams (W.) (2019)
« Frontières en évolution : La crise des déplacements de population en Afrique et ses conséquences sur la sécurité », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, *Rapport d'analyse*, n° 8, octobre.

Wouterse (F.) (2010)
« Remittances, poverty, inequality and welfare: Evidence from the central plateau of Burkina Faso », *The Journal of Development Studies*, vol. 46, mai, p. 771-789.

ANNEXE 1 : DÉFINITION DES CONCEPTS

- Migrants : personnes qui changent de lieu de résidence, à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger, de manière temporaire ou permanente, volontairement ou de façon contrainte, et ce, pour diverses raisons (économiques, familiales, éducatives, environnementales, à la suite de conflits, etc.).
- Réfugiés : personnes qui franchissent une frontière internationale pour fuir des persécutions, des conflits, des violences ou des atteintes graves à leurs droits, et qui bénéficient d'une protection juridique internationale, notamment au titre de la Convention de Genève de 1951.
- Déplacés internes : personnes contraintes de quitter ou de fuir leur lieu de résidence en raison de conflits, de violences, de catastrophes naturelles ou d'autres crises, mais qui restent à l'intérieur des frontières de leur propre pays.

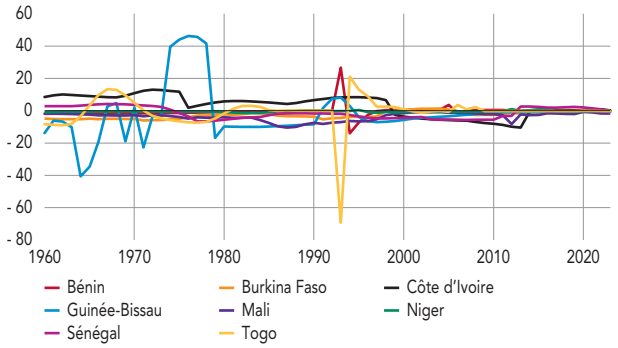
Pour une liste complète de termes liés à la migration et leur définition : OIM, Organisation internationale pour les migrations, « Termes clés de la migration ».

ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DU TAUX NET DE MIGRATION EN UEMOA, EN CEMAC ET AUX COMORES

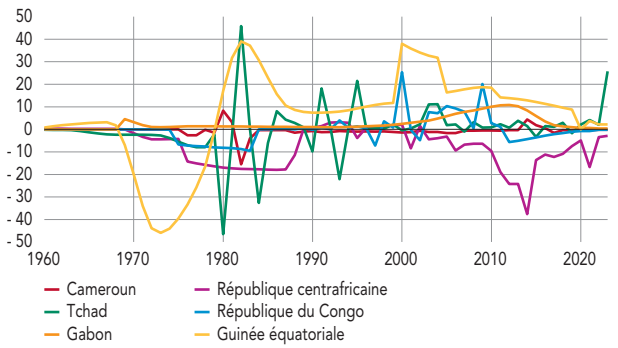
Les fortes variations des taux nets de migration illustrent des phases alternées d'exodes contraints et de retours massifs de populations à la suite de conflits (guerre de libération en Guinée-Bissau au milieu des années 1960, avant une inversion brutale des flux en 1974 avec l'accession à l'indépendance ; révolution de Zanzibar de 1964 qui a entraîné l'expulsion des Comoriens ; montée des groupes armés en République centrafricaine à partir des années 2000 jusqu'à la crise de 2013 ; arrivée de réfugiés soudanais au Tchad en 2023), de crises politiques (Guinée équatoriale au début des années 1970, avec déplacement de la population vers le Cameroun et le Gabon ; crise politique togolaise de 1992-1993, avec déplacement vers le Bénin et le Ghana) ou de transitions institutionnelles (crise postélectorale ivoirienne de 2010-2011).

Évolution du taux net de migration (solde migratoire pour 1 000 habitants)

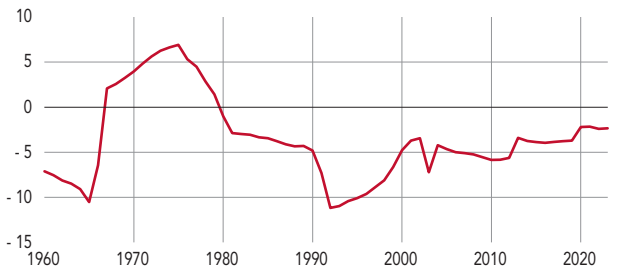
a) UEMOA



b) CEMAC



c) Union des Comores



Note : Lorsque le solde migratoire est positif (négatif), il contribue à l'augmentation (la diminution) de la population.

Source : ONU.